

COMMUNIQUE DE PRESSE
AFFAIRE CCAS

Paris le 24 septembre 2010

Vendredi 24 Septembre 2010, FO Energie et Mines, par son secrétaire général et notre avocat ont été reçus en qualité de partie civile par le juge Jean Marie D'HUY, juge d'instruction au tribunal de grande instance de Paris, dans le cadre de la plainte déposée contre la CCAS et ses dirigeants en 2004.

En effet, FO Energie et Mines, s'était portée partie civile en 2007, pour avoir accès au dossier dans l'intérêt des gaziers, électriciens et de leurs familles, que nous représentons, ceci dans le cadre de l'utilisation du 1%, leur salaire différé.

A ce jour les mises en examen de personnes, de sociétés, de la CCAS et de l'IFOREP, ne prévalent pas des suites que la justice donnera.

Pour sa part, FO Energie et Mines et ces administrateurs à la CCAS, comme depuis l'origine de celle-ci, continueront à œuvrer à la défense, la pérennisation et au développement des activités sociales, dans le cadre de choix de gestion différent et réellement partagée.

Contact :

Alain Morel

Secrétaire Fédéral aux activités sociales

Tél. 06 84 77 65 54

Courriel : alain.morel@fnem-fo.org

Défendez-vous

Rejoignez-nous

www.fnem-fo.org